DEPARTEMENT DE L'HERAULT

MAIRIE DE FAUGERES
34600

PROCÈS-VERBAL : SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze avril à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du conseil, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Philippe BOUCHE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 12
Absents : 1 (ALMAZOR Frédéric)
Procurations : 2 (CROUZILHAC Audrey à LAINÉ Corine, JOUARD Samuel à ANGE Colette)
Date de convocation : 07/04/2025

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : ALQUIER Jean-Michel, ANGÉ Colette, BARDI Sophie, BOUCHE Philippe, GALTIER Daniel, JUNG David, LAINÉ Corinne, LAUGÉ Jean, PELLEGRIS Christophe, RAYNAUD Martine, ROQUE Alix, SEGUR Éric.

Séance ouverte à 18h30 **Secrétaire de séance : ANGE Colette**

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 05/02/2025

Monsieur le Maire soumet à l'approbation de l'assemblée le procès-verbal de la réunion du 05 février 2025 dont un exemplaire a été transmis à chacun.

Aucune observation n'étant formulée, À L'UNANIMITÉ l'assemblée APPROUVE le PV de la séance du 05/02/2025.
Monsieur le Maire reçoit tous pouvoirs à cet effet.

2. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

a) Compte de gestion

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion est tenu par le comptable du Trésor, agent de l'État, et qu'il retrace la comptabilité communale de l'exercice ainsi que l'amortissement des investissements.
Le compte de gestion, dont un exemplaire a été transmis à chaque membre de l'assemblée, fait apparaître les résultats suivants :

	SECTION INVESTISSEMENT	SECTION FONCTIONNEMENT	**RÉSULTAT DE L'EXÉCUTION 2024**
RECETTES NETTES	274 798.68	597 942.35	737 080.18
DÉPENSES NETTES	491 649.81	422 889.59	558 819.04
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	- 216 851.13	+ 175 052.76	**- 41 798.37**

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE 2023	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024	**RÉSULTAT DE CLOTURE EXERCICE 2024**
INVESTISSEMENT	+ 233 192.44	- 216 851.13	**+ 16 341.31**
FONCTIONNEMENT	+ 784 900.21	+ 175 052.76	**+ 959 952.97**
TOTAL	+ 1 018 092.65	- 41 798.37	**+ 976 294.28**

Monsieur le Maire invite l'assemblée à constater la stricte concordance entre le compte de gestion et le compte administratif.

Ayant entendu l'exposé sus-indiqué et après en avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ l'assemblée APPROUVE LE COMPTE DE GESTION 2024.
Monsieur le Maire reçoit tous pouvoirs à cet effet.

b) Compte administratif

Sous la présidence de M. GALTIER Daniel, 1er adjoint, le compte administratif est présenté. Il est rappelé à l'assemblée que le compte administratif est tenu par le Maire dit « l'ordonnateur ».
Le compte administratif, dont un exemplaire a été transmis à chaque membre de l'assemblée, fait apparaître les résultats suivants :

		DÉPENSES	**RECETTES**
RÉALISATIONS DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	422 889.59	597 942.35
	Résultat de la section		*175 052.76*
	Section d'investissement	491 649.81	274 798.68
	Résultat de la section	*216 851.13*	
	Totaux toutes sections confondues	*914 539.40*	*872 741.03*
	Résultat de l'exercice		**- 41 798.37**

REPORTS DE N-1	Section de fonctionnement Cpte 002		784 900.21

	Section d'investissement Cpte 001		233 192.44

Total réalisations et reports N-1 toutes sections confondues	914 539.40	1 890 833.68
Résultat de clôture		**+ 976 294.28**

RESTES A RÉALISER A REPORTER EN N+1	Section d'investissement	325 800.00	160 350.00
	Total des RAR	*- 165 450.00*	

RÉSULTATS CUMULÉS	Section de fonctionnement	422 889.59	1 382 842.56
	Résultat cumulé de la section		*959 952.97*
	Section d'investissement	817 449.81	668 341.12
	Résultat cumulé de la section	*149 108.69*	
	Totaux cumulés	1 240 339.40	2 051 183.68

RÉSULTAT DE CLOTURE DÉFINITIF		**+ 810 844.28**

Au résultat de clôture de + 976 294.28 € viennent en déduction les restes à réaliser de **– 165 450.00 €**, le résultat de clôture définitif est de **+810 844.28 €.**

Ayant entendu l'exposé sus-indiqué et après en avoir délibéré, par 13 VOIX (BOUCHE Philippe, Maire, n'ayant pas pris part au débat et au vote), l'assemblée APPROUVE LE COMPTE ADMINISTRATIF 2024.
Monsieur le Maire reçoit tous pouvoirs à cet effet.

c) <u>Les résultats de clôture 2024 repris au budget 2025 sont :</u>

- ✓ Excédent de fonctionnement + 959 952.97 €
- ✓ Résultat N en section d'investissement - 216 851.13 €
- ✓ Report de l'excédent N-1 en section d'investissement + 233 192.44 €

- ✓ **Solde des restes à réaliser en investissement - 165 450.00 €**

- ✓ Solde d'exécution d'investissement - 149 108 69 €
- ✓ Besoin de financement + 149 108.69 €

- ✓ **Affectation 2025 au R1068 + 149 108.69 €**
- ✓ **Report 2024 au R002 (fonctionnement) + 810 844.28 €**
- ✓ **Report 2024 au R001 (investissement) + 16 341.31 €**

Ayant entendu l'exposé sus-indiqué et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ l'assemblée APPROUVE L'AFFECTATION DU RÉSULTAT 2024 pour reprise au budget 2025.

Monsieur le Maire reçoit tous pouvoirs à cet effet.

3. APPROBATION DES TAUX D'IMPOSITION 2025

Monsieur le Maire propose l'affectation des résultats de clôture 2024 suivante pour reprise au budget 2025 :

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux d'imposition tels qu'ils sont fixés depuis 20 ans (2005).

- ✓ <u>Taxe foncière bâti</u> à 20.09% porté à un taux global de 41.54% après transfert du taux de 21.45% de la part Départementale ;
- ✓ <u>Taxe foncière non bâti</u> au taux de 73.37% ;
- ✓ <u>Taxe d'habitation résidences secondaires</u> au taux de 13.27%.

Monsieur le Maire invite l'assemblée à en délibérer.

Ayant entendu l'exposé sus-indiqué et après en avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ l'assemblée FIXE :

- **Taxe foncière bâti au taux de 41.54% (après transfert de la part Départementale au taux de 21.45% qui s'ajoute au taux communal de 20.09%) ;**
- **Taxe foncière non bâti au taux de 73.37% ;**
- **Taxe d'habitation résidences secondaires au taux de 13.27%.**

Monsieur le Maire reçoit tous pouvoirs à cet effet.

4. APPROBATION DES SUBVENTIONS 2025 ALLOUÉES AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire propose les versements suivants pour un total de 5 250.00 € (imputation compte 65748).

- ✓ 1 000 € Amis de l'école de Faugères
- ✓ 1 000 € Pierres Sèches
- ✓ 700 € Faugères d'Hier et d'Aujourd'hui
- ✓ 600 € Faugères, l'Échappée Belle
- ✓ 500 € Syndicat AOP Faugères
- ✓ 400 € Collectif Orb et Monts Environnement (COME)
- ✓ 400 € Commanderie du Faugères
- ✓ 300 € Société Communale de Chasse
- ✓ 150 € Club du 3ème âge
- ✓ 150 € Diane des 3 Tours
- ✓ 50 € Ligue contre le cancer du Faugérois qui regroupe les communes de Faugères, Laurens et Caussiniojouls.

En effet, cette année le Syndicat AOP Faugères sollicite notre aide financière exceptionnelle de 500 € dans la cadre d'une manifestation qui aura lieu à l'automne portant sur l'inauguration du sentier Oenorando « Nature et culture à Faugères ».

Monsieur le Maire précise que les associations Faugères d'Hier et d'Aujourd'hui, Société Communale de Chasse et Club du 3ème âge n'ont pas produit les pièces exigées : Statuts à jour, CR Assemblée Générale, bilan financier, rapport moral … à défaut de pièces produites avant le 31 mai 2025, le versement de la subvention votée ne sera pas effectif.
Les sommes votées pour les associations non productrices des pièces seront reversées à l'association Faugères l'Échappée Belle.

Ayant entendu l'exposé sus-indiqué et après en avoir délibéré, par 12 VOIX POUR (ROQUE Alix intéressée à l'affaire, n'ayant pas pris part au débat et au vote) et 1 VOIX CONTRE (BARDI Sophie) l'assemblée DÉCIDE DU VERSEMENT DES SUBVENTIONS 2025 telles que présentées pour un montant total réparti de 5 250.00 €.
Monsieur le Maire reçoit tous pouvoirs à cet effet.

5. APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE TRANSFERT DE CHARGES (CLETC) ET DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION PRÉVISIONNELLE 2025

Le rapport de la CLECT 2025 détermine les attributions de compensation à verser aux communes.

Pour la commune de Faugères, le produit attendu s'élève à 20 986.00 €.

À cela il convient de déduire :

1. La mutualisation des heures de l'équipe technique communautaire pour un total de 16 000 €, rappel est fait de la répartition :
   - 22 €/heuse mise à disposition sans matériel
   - 24 €/heure avec petit matériel et nacelle
   - 26 €/heure pour bouille et balayeuse.
2. Le solde des dépenses liées au PLUi s'élevant à 7 523.47 € pour la commune de Faugères sur les 35 188.73 € de frais généraux.

En conséquence, sur 2025 la commune n'aura pas de recette d'attribution de compensation positive au compte 73211 (perçu 2024 : 4 986.00 €) et il convient d'ouvrir des crédits en dépenses au compte 62876 pour la somme de 2 540.00 €.

Ayant entendu l'exposé sus-indiqué et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ l'assemblée APPROUVE LE RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE TRANSFERT DE CHARGES (CLETC) ET DE L'ABSENCE D'ATTRIBUTION POSITIVE DE COMPENSATION PRÉVISIONNELLE 2025.
Monsieur le Maire reçoit tous pouvoirs à cet effet.

6. APPROBATION DU BUDGET 2025

Monsieur le Maire rappelle que le budget est le document prévisionnel qui retrace l'ensemble des recettes et des dépenses. Il permet d'engager et de mandater les dépenses dans la limite des crédits inscrits.

Il doit être sincère et en équilibre.

Après le report des résultats cumulés 2024, le budget 2025 s'élève à 2 714 662.44 € dont 1 244 966.22 € en section d'investissement et 1 469 696.22 € en section de fonctionnement.
Le fonctionnement a permis de dégager vers la section d'investissement 895 311.22 €

Monsieur le Maire donne lecture de la maquette budgétaire dont un exemplaire a été adressé à chaque membre de l'assemblée.

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

MAIRIE DE FAUGERES
34600

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Chap.	Libellé	VOTE
011	Charges à caractère général	213 440.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	286 000.00
65	Autres charges de gestion courante	63 295.00
TOTAL DES DÉPENSES DE GESTION COURANTE		562 735.00
66	Charges financières	10 150.00
67	Charges spécifiques	500.00
TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT		573 385.00
023	Virement à la section d'investissement	895 311.22
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	1 000.00
TOTAL DES DÉPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		896 311.22
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULÉES		**1 469 696.22**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chap.	Libellé	VOTE
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	30 220.00
73	Impôts et taxes	20 000.00
731	Fiscalité locale	287 800.00
74	Dotations et participations	181 575.00
75	Autres produits de gestion courante	64 200.00
TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE		583 795.00
76	Produits financiers	25.00
TOTAL DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT		583 820.00
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	75 031.94
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		75 031.94
R002	RÉSULTAT REPORTÉ	810 844.28
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULÉES		**1 469 696.22**

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT				
Chap.	Libellé	Restes à réaliser 2024	VOTE	TOTAL (RAR + VOTE)
20	Immobilisations incorporelles	10 000.00	0.00	10 000.00
21	Immobilisations corporelles	315 800.00	805 184.28	1 120 984.28
TOTAL DES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT		325 800.00	805 184.28	1 130 984.28
16	Emprunts et dettes assimilées	0.00	38 950.00	38 950.00
TOTAL DES DÉPENSES FINANCIÈRES		0.00	38 950.00	38 950.00
TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT		325 800.00	844 134.28	1 169 934.28
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	0.00	75 031.94	75 031.94
TOTAL DES DÉPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT			75 031.94	75 031.94
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES				**1 244 966.22**

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Chap.	Libellé	Restes à réaliser 2024	VOTE	TOTAL (RAR + VOTE)
13	Subventions d'investissement	160 350.00	0.00	160 350.00
TOTAL DES RECETTES D'ÉQUIPEMENT		160 350.00	0.00	160 350.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0.00	20 855.00	20 855.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0.00	149 108.69	149 108.69
16	Emprunts et dettes assimilées	0.00	2 000.00	2 000.00
TOTAL DES RECETTES FINANCIÈRES		0.00	171 963.69	171 963.69
TOTAL DES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT		160 350.00	171 963.69	332 313.69
021	Virement de la section de fonctionnement		895 311.22	895 311.22
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections		1 000.00	1 000.00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT			896 311.22	896 311.22
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		160 350.00	1 068 274.91	1 228 624.91
R001	RÉSULTAT REPORTÉ			16 341.31
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES				**1 244 966.22**

Ayant entendu l'exposé sus-indiqué et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ l'assemblée APPROUVE LE BUDGET 2025. Monsieur le Maire reçoit tous pouvoirs à cet effet.

7. NUMÉROTATION VOIES ET IMMEUBLES

La numérotation des immeubles est une nécessité pour faciliter la fourniture de services publics tels que les secours, la connexion aux réseaux et autres services comme la délivrance du courrier et des livraisons.

À la demande des propriétaires, il convient d'acter par délibération les modifications d'adresses suivantes :

Parcelle(s)	Propriétaire	Ancienne adressage	Nouvel adressage
E n° 263	M. MAFFRE Nicolas	6 impasse l'Androuno	1 Chemin de la Tour
E n° 262	M. MAYERESSE Robert	3 impasse L'Androuno	7 Chemin de la Tour

Ayant entendu l'exposé sus-indiqué et après en avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ l'assemblée APPROUVE LA NUMÉROTATION DES VOIES ET IMMEUBLES CI-DESSUS.
Monsieur le Maire reçoit tous pouvoirs à cet effet.

8. MODIFICATION DÉLIBÉRATION N° 005/2025 DU 08/01/2025 - AVENANT N°1 À LA CONVENTION POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UNE POLICE PLURI COMMUNALE ENTRE LES COMMUNES DE LAURENS, AUTIGNAC ET FAUGÈRES

VU la délibération n° 021/2023 portant création d'une police pluri communale entre les communes de Laurens, Autignac et Faugères ;

VU la délibération n° 005/2025 concernant l'avenant n° 1 à la convention pour la mise en œuvre d'une police pluri communale entre les communes de Laurens, Autignac et Faugères ;

En application de l'article 2 de la convention initiale signée le 28 août 2023, il est convenu de modifier la présente convention pour compléter les informations sur le temps de présence du policier municipal par rapport à la nouvelle répartition.

La participation de chaque commune est désormais calculée au prorata du nombre d'habitants selon les chiffres de population INSEE en vigueur à la date de signature de l'avenant.

Répartition indicative :

- Laurens : 46 % soit 5 ½ journées
- Autignac : 29 % soit 3 ½ journées
- Faugères : 25 % soit 2 ½ journées

Dans le cas d'une urgence sur une des trois communes, le policier municipal donnera la priorité à l'urgence.

Ayant entendu l'exposé sus-indiqué et après en avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ l'assemblée APPROUVE LES NOUVELLES MODALITÉS ET LA SIGNATURE DE L'AVENANT N° 1 À LA CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE D'UNE POLICE PLURI COMMUNALE.
Monsieur le Maire reçoit tous pouvoirs à cet effet.

9. QUESTION DIVERSES

- Convention court de tennis avec le club de tennis de Laurens

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h12.